

Table des matières

L'exécution effective des sanctions pécuniaires : un coup d'«EPE» dans l'eau? 7

Damien DILLENBOURG et Michaël FERNANDEZ-BERTIER

Introduction	7
Section 1 Contexte de l'adoption de la loi	8
Section 2 L'enquête pénale d'exécution	12
§ 1. Définition	13
§ 2. Les sujets passifs (personnes visées par l'enquête)	14
A. La personne condamnée	14
B. Les tiers complices	14
§ 3. Les sujets actifs	15
A. Le ministère public	15
B. Les services de police	16
C. La partie civile	17
D. Le juge de l'application des peines	18
§ 4. Conditions d'ouverture	19
A. Défaillance du condamné	19
B. Importance de la condamnation et gravité de l'infraction	20
C. Contrôle des conditions	21
§ 5. Caractère secret de l'EPE, transfert et échange d'informations	22
§ 6. Les « actes d'exécution »	23
A. Les actes d'exécution ordinaires	24
1. L'audition	24
2. L'enquête patrimoniale menée par les services de police	26
3. La désignation d'un conseiller technique	27
4. Visite domiciliaire consentie	27
5. Recherche et extension de la recherche dans un système informatique privé	28
6. L'intrusion dans un lieu accessible au public afin de rechercher et de saisir certains biens et supports d'information	29
7. La fouille des moyens de transport	29
8. La fouille du condamné ou des tiers de mauvaise foi	30

9. La recherche d'informations bancaires	30
10. La recherche de renseignements d'identification en ce qui concerne la communication électronique	31
11. L'observation	32
12. Le recours à des indicateurs	34
B. Les actes d'exécution spécifiques	35
1. Perquisition sans consentement	36
2. Recherche dans un réseau informatique	36
3. Repérage et localisation de communications électroniques	37
4. Interception et enregistrement de communications (électroniques) privées	37
5. Observation à l'égard d'une habitation	38
6. Mesures provisoires à l'égard des personnes morales	39
C. Procédure d'autorisation par le juge de l'application des peines	40
1. Juge compétent	40
2. Procédure	40
3. Portée du contrôle du juge	40
4. Forme du contrôle du juge	43
5. Recours	43
D. Contrôle par la chambre des mises en accusation	44
1. Enquête pénale ordinaire	44
2. Référé pénal dans le cadre de l'EPE	44
3. Litiges civils concernant l'EPE	45
§ 7. La saisie en vue d'assurer l'exécution de la peine	45
A. Généralités	45
B. Formalités de la saisie	47
C. Aliénation des biens saisis	48
1. Décision d'aliénation	48
2. Exécution de la décision d'aliénation	49
D. Contestation en matière de saisies	49
1. Contestation relative à une saisie	49
2. Recours contre une décision d'aliénation	51
§ 8. Coûts de l'enquête pénale d'exécution	51
§ 9. Clôture de l'EPE	52
Section 3 Modifications légales en matière de saisie et confiscation	53
§ 1. L'extension de la saisie par équivalent	53
§ 2. L'extension de la prescription de la confiscation	55

§ 3. L'application du droit commun à la confiscation en cas de suspension du prononcé de la condamnation	56
§ 4. La suppression de la confiscation avec sursis	57
§ 5. Le pouvoir de modération du juge prononçant la confiscation	58
§ 6. Service spécialisé au sein du SPF Finances	59
§ 7. L'enquête de solvabilité menée par l'OCSC	59
A. Élargissement du champ d'application du pouvoir d'in- formation aux entreprises privées	59
B. Réquisition directe de la police par l'OCSC pour l'exé- cution d'une enquête de solvabilité	59
C. Accès de l'OCSC au point de contact central de la Banque Nationale de Belgique	60
D. Transfert des actifs financiers gelés à l'OCSC pour l'exé- cution des confiscations	60
E. Coût de l'enquête de solvabilité (enquêtes bancaires)	60
Section 4 Quelques autres pistes de réflexion pour une meilleure exécution des peines pécuniaires	61
§ 1. L'existence d'autres moyens d'exécution des peines pécuniaires	62
A. L'enquête sur les avantages patrimoniaux visés aux articles 524 <i>bis</i> et <i>ter</i> du Code d'instruction criminelle	63
B. Les voies « civiles » de recouvrement	63
1. La compensation légale par l'OCSC	64
2. La compensation fiscale	64
3. La saisie-arrêt exécution (simplifiée)	65
4. La compensation « sociale » (<i>de lege ferenda?</i>)	66
C. L'exécution d'une peine subsidiaire	66
1. Des peines subsidiaires à quelles sanctions pécuniaires?	66
2. Quelles peines subsidiaires?	68
D. L'incrimination de l'organisation frauduleuse d'insolva- bilité et délits connexes	72
E. L'existence d'autres mesures incitatives	74
1. L'immobilisation du véhicule	74
2. L'application d'un taux d'intérêt progressif (<i>de lege ferenda?</i>)	75
§ 2. La nécessité de centraliser les informations et de produire des outils statistiques complets	76
Conclusion	78

Les peines de surveillance électronique et de probation autonome, nouvelles peines « alternatives » à l'emprisonnement? 87

Mona GIACOMETTI et Christine GUILLAIN

Introduction	87
Section 1 La peine de surveillance électronique	89
§ 1. La surveillance électronique, une technique aux multiples facettes	89
§ 2. La surveillance électronique comme <i>peine autonome</i> : examen de son régime juridique	93
A. Le champ d'application	93
B. Les conditions	96
1. L'accord du condamné	96
2. Réalisation facultative d'une enquête sociale ou d'un rapport d'information succinct	97
3. Et l'accord du cohabitant du prévenu?	100
C. La décision du juge prononçant une peine de surveillance électronique	101
D. La durée de la peine de surveillance électronique	105
E. Une peine de surveillance électronique avec sursis?	107
F. L'exécution de la peine de surveillance électronique et ses modalités	109
G. La « révocation » de la peine de surveillance électronique ou la mise à exécution de la peine d'emprisonnement subsidiaire	112
H. La suspension de la peine de surveillance électronique	114
1. Délai d'octroi	115
2. Modalité d'octroi	115
3. Délai d'épreuve	117
4. Révocation de la suspension	117
§ 3. La peine de surveillance électronique : un moyen détourné de lutter contre l'inexécution des « courtes » peines privatives de liberté?	119
Section 2 La peine de probation autonome	122
§ 1. La peine de probation autonome, une peine aux objectifs multiples	122
§ 2. La peine de probation autonome : examen de son régime juridique	124
A. Le champ d'application de la peine de probation autonome, en miroir de la peine de travail	125
B. Les conditions	128

1. L'accord du prévenu	128
2. L'absence d'enquête sociale ou de rapport d'information succinct	128
C. La décision du juge prononçant une peine de probation autonome	129
D. La durée de la peine de probation autonome	131
E. Une peine de probation autonome sans sursis	133
F. L'exécution de la peine de probation autonome et ses modalités	133
1. La détermination du contenu de la peine de probation autonome	134
2. La guidance judiciaire et le contrôle de l'exécution des conditions de la peine de probation autonome par la commission de probation	136
3. La révocation de la peine de probation autonome ou la mise à exécution de la peine subsidiaire	138
Section 3 Les nouvelles peines alternatives et le casier judiciaire	139
Section 4 De l'influence de la sixième réforme de l'État sur l'entrée en vigueur et l'exécution des peines de probation autonome et de surveillance électronique	140
Section 5 L'application des nouvelles peines dans le temps	143
Conclusion – Les peines « alternatives » et l'objectif de lutte contre la surpopulation carcérale	145
La loi du 5 mai 2014 : un meilleur cadre légal pour l'internement des personnes atteintes d'un trouble mental	153
<i>Nathalie COLETTE-BASECQZ</i>	
Introduction	153
Section 1 Bref historique de la loi de défense sociale	155
§ 1. Le Code pénal de 1867	155
§ 2. La loi du 9 avril 1930	156
§ 3. La loi du 1 ^{er} juillet 1964	158
§ 4. La commission « internement »	160
§ 5. La loi du 21 avril 2007 relative à l'internement des personnes atteintes d'un trouble mental	161
Section 2 Les principales lacunes de la loi de défense sociale	163
§ 1. Quant au lieu d'accueil	163

§ 2. Quant aux modalités d'exécution de l'internement et à la procédure applicable	166
Section 3 La loi du 5 mai 2014 relative à l'internement des personnes	168
§ 1. Entrée en vigueur	169
§ 2. L'adaptation de l'article 71 du Code pénal	170
§ 3. La nature de l'internement	171
§ 4. Les conditions de l'internement	173
A. Un crime ou un délit punissable d'une peine d'emprisonnement	173
B. Un trouble mental grave ayant aboli ou altéré gravement les facultés mentales, présent au moment du jugement	173
C. Un danger social	174
D. Une expertise psychiatrique médico-légale préalable	175
1. Un préalable obligé	175
2. La mission d'expertise	176
3. Les instances habilitées à ordonner une expertise	176
4. Le déroulement de l'expertise	177
5. Le contrôle de la qualité de l'expertise	179
6. Une expertise contradictoire	179
§ 5. La mise en observation	180
§ 6. Les juridictions habilitées à prononcer l'internement	181
A. Les juridictions d'instruction	181
B. Les juridictions de jugement	183
§ 7. La situation particulière des internés pour faits d'abus sexuels et de mœurs commis à l'égard de mineurs	183
§ 8. L'incarcération immédiate	184
§ 9. Le suivi de l'internement	185
A. L'instance compétente: les chambres de protection sociale au sein du tribunal de l'application des peines	186
B. Le placement et le lieu de l'internement	188
C. Les modalités d'exécution de l'internement	190
1. Le transfèrement	191
2. Les permissions de sortie	192
3. Les congés	192
4. La détention limitée	193
5. La surveillance électronique	193
6. La libération à l'essai	193
D. L'absence de contre-indications et l'accord de l'interné	193
E. Les conditions générales et particulières se rapportant aux modalités d'exécution de l'internement	194

F. La première audience devant la chambre de protection sociale	196
G. La procédure relative aux modalités d'exécution de l'internement	197
H. La communication de rapports et le dossier d'internement	197
I. La modification de la décision par la chambre de protection sociale	200
J. L'organisation ultérieure de l'internement	201
1. Le suivi et le contrôle des modalités	201
2. La révocation, la suspension et la révision des modalités	201
3. L'arrestation provisoire	202
§ 10. La libération définitive	202
A. Les conditions	202
B. La procédure	203
§ 11. L'internement des condamnés	204
§ 12. L'exécution simultanée d'un internement et d'une condamnation à une peine privative de liberté	205
§ 13. La place des victimes	205
A. La participation des victimes	205
B. La réparation du dommage causé aux victimes	206
§ 14. Libération anticipée en vue de l'éloignement du territoire ou en vue de la remise	207
§ 15. Le pourvoi en cassation	208
Conclusion	210